

CHANCELAY



« Chancelay » appelé en 1478 « *chauseley* » selon abbaye de la Merci Dieu, tome 11.

L'origine de ce nom peut avoir trois hypothèses :

1 - la forme populaire « chanceau » du latin « *cancelli* » ou « *cancellus* » soit souvenirs d'oratoires, chapelles ou sanctuaires élevés primitivement en ce lieu.

2 - Autre hypothèse : « *cancelli* » pourrait être aussi une acception secondaire du mot « palis, palissade ». Le terme de Chanceaux pourrait être dans ce cas un ouvrage, fortifié ou non, et serait synonyme des Palis, la Palisse, la Palissade, noms que l'on trouve ça et là sur le sol français.

Enfin la 3^{ème} hypothèse : *cancelli* ayant au figuré, le sens de barrières, bornes, limites. Chancelay (locus ou campus) peut répondre à un lieu entouré de treillages ou de murets encore visibles à ce jour.



Un enclos entouré de murets

Le hameau de Chancelay se situe au nord-est de la commune : il est divisé en deux par la route principale avec partie ouest sur Pleumartin et partie ouest sur Vicq-sur-Gartempe.

Selon les archives départementales, Chancelay recensait :

- En 1876 : 29 personnes réparties dans 9 foyers dont 8 agriculteurs et 1 journalier.
- En 1881 : 44 personnes dans 11 foyers. On constate une augmentation d'individus avec 6 cultivateurs, 5 journaliers, 1 domestique, 1 maçon et 1 agent d'affaire.
- En 1896 : 36 personnes dans 10 foyers - 6 cultivateurs, 3 journaliers, 1 maçon, 1 terrassier et 1 couturière.
- En 1911 : 30 personnes dans 9 foyers - 4 cultivateurs, 2 journaliers, 1 domestique et 1 couturière.
- En 1936 : 21 personnes dans 9 foyers dont 4 cultivateurs, 6 domestiques, 1 journalier, 1 cantonnier à la commune : Mr Ducluzeau Louis.
- En 1946 après la guerre : 16 personnes dans 6 foyers : seulement 7 cultivateurs.
- En 1962 : 7 familles avec 21 individus, essentiellement dans l'agriculture : 1 garde champêtre Mr Perrin Charles et sa fille Odile couturière.
- En 2020 : la population de Chancelay est finalement de 15 personnes réparties dans 9 foyers + 1 maison secondaire.

Vue aérienne de « Chancelay » axe nord-sud



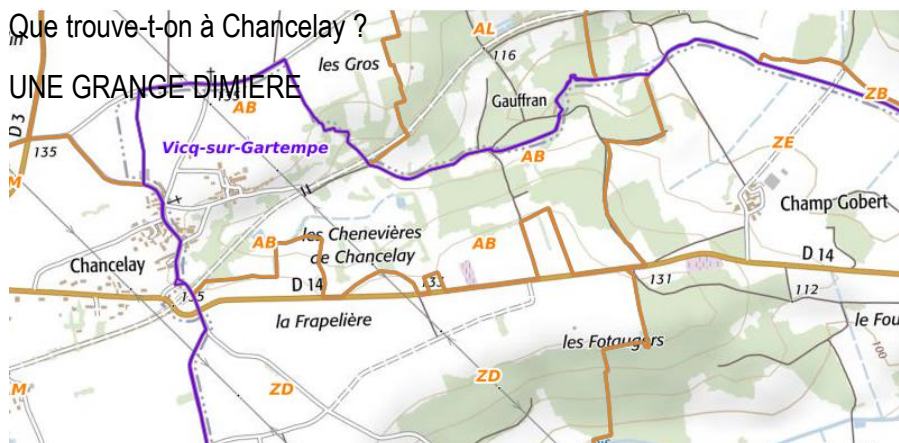
Plan du hameau de « Chancelay »

Plan Napoléonien de 1833



Que trouve-t-on à Chancelay ?

UNE GRANGE DIMIERE



A ce propos un peu d'histoire... L'Eglise a, en parallèle du Roi et des seigneurs, son propre système fiscal : la dîme.

Ce bâtiment serait une grange dimière



C'est un impôt indirect qui figure parmi les différentes taxes perçues sur tous les produits agricoles, au sens large, tant sur les biens que sur la circulation de ceux-ci.

La



L'intérieur de la grange

dîme est le seul impôt fondé sur les textes bibliques. La Genèse (14, 20 – 28, 22) amorce la législation de Moïse : « Et Abraham lui donne la dîme de tout »

Rendue obligatoire par Charlemagne, la dîme est divisée en trois parts : la paroisse, les pauvres et le desservant ou décimateur. La dîme est une obligation d'entretien du clergé (assistée de la sanction d'excommunication), car ce dernier assure les services spirituels pour le salut du peuple.

Les biens ou marchandises sont versés, en espèces ou en nature, d'où la nécessité de telles granges. Les livres de comptes précisent parfois que le versement de la dîme peut se faire en nature pour « le pain » ou « le vin » pour les réfectoires des religieux.

Elle a été abolie en 1789 et ne fut pas rétablie sous la Restauration. La locution figurée, « lever une dîme sur » attestée en 1836, souligne le caractère devenu indu de cet impôt pour signifier un prélèvement non autorisé.

LE LAVOIR

Les lavandières lavaient autrefois leur linge dans l'eau chaude additionnée de cendres de bois, puis le chargeaient sur de lourdes brouettes pour venir ensuite le rincer dans l'eau froide du lavoir, à la main ou au battoir, les genoux calés dans des « cassettes ». Le nom de cette méthode était la buée. Ensuite, le linge était rincé au bord de la rivière, sur une pierre inclinée ou sur une simple planche et sans abri.

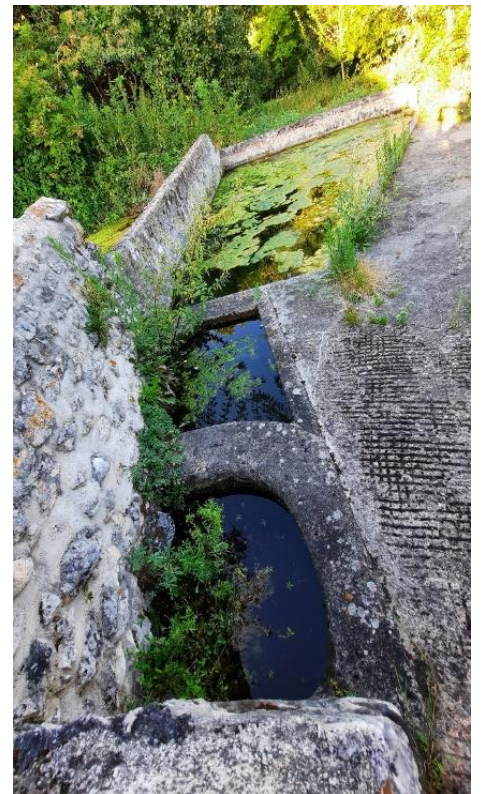
A la fin du XVIIIe siècle, en raison des épidémies, un besoin croissant d'hygiène se fait sentir. La loi du 3 février 1851 a alors encouragé les communes à construire des lavoirs, en les subventionnant à hauteur de 30%.

Témoins des grands et petits moments de nos villages, les lavoirs évoquent le souvenir d'une époque révolue et rappellent le dur labeur de nos grands-mères. C'est aussi un lieu éminemment social dans chaque village. C'est l'endroit où les femmes se retrouvaient une fois par semaine ou plus et où l'on échangeait toutes les dernières nouvelles du village, voire de la région.

Ce lavoir, se trouvant sur la commune de Vicq, est alimenté par de nombreuses sources.

L'utilisation des lavoirs a été progressivement abandonnée au XXe siècle.

Le lavoir de « la mère Denis » a laissé la place à la machine à laver, bien plus pratique, à partir de 1950.

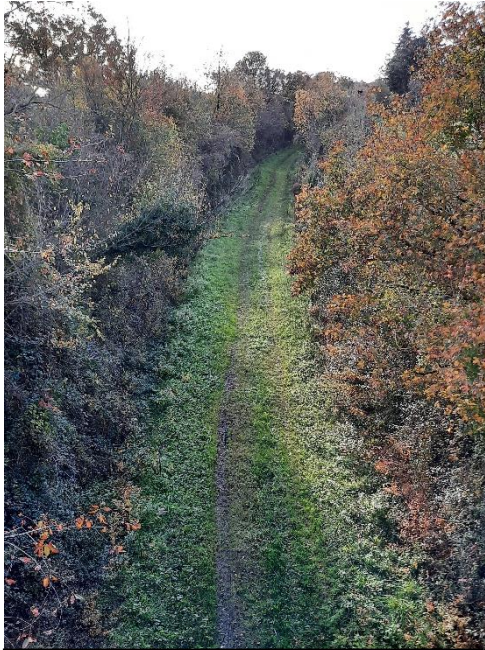


Le lavoir de Chancelay sur la Commune de Vicq-sur-Gartempe

LE PONT DE CHANCELAY

Le pont de Chancelay a été construit lors de la création de la ligne de chemin de fer reliant Châtellerault au Blanc fin XIX^e siècle. En janvier 1987, des travaux de rénovation du réseau d'eau potable sont entrepris sous le pont par le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (S.I.A.E.P.)

Sur la ligne, de nombreuses sources se rejoignent dont celle du Ris.



Vue du pont de Chancelay sur la ligne Pleumartin / La Roche Posay



Sous le pont où coulent les sources, notamment celle du Ris



Lors de la rénovation du réseau d'eau en janvier 1987 : on reconnaît à gauche Marcel Bigot – agent du syndicat d'eau - et à droite Jean Michel Villeret



Rénovation du réseau d'eau potable en janvier 1987